



BULLETIN D'INFORMATION N°5

Des professeurs de Lettres-Histoire de l'académie de Versailles

Septembre - octobre 2016

« Parfois se produisent de certaines beautés d'imagination ou de sentiment absolument nouvelles. On les remarque, elles étonnent, et leur nouveauté rend indécis. On craindrait, en les approuvant, de hasarder son jugement, de compromettre l'honneur de son opinion, on n'ose donc les goûter, et on laisse l'épreuve se faire. Puis on est tout étonné, un jour, longtemps après qu'on les a vues pour la première fois, de se sentir charmé et subjugué par elles. »

Joseph Joubert. *Pensées*. vers 1850 (nn.131 – 132 de l'édition originale)

Sommaire

-  L'édito du mois
-  Les nouveautés en Bac Pro
-  Les nouveautés en 3^{ème} Prépa Pro
-  Expositions
-  Agenda



L'édito du mois

L'année scolaire qui commence propose à divers niveaux de nos enseignements des nouveautés majeures. Elles concernent tant la réforme du collège qui a toute son importance dans les classes de 3 PREPA PRO en LP et LPO, les nouveaux programmes et nouvelles modalités d'évaluation au DNB pour ces classes relevant du cycle 4, mais aussi les modalités d'évaluation en CCF dans la voie professionnelle. Notre bulletin de rentrée se penche précisément sur ces nouveautés afin de les mieux présenter, expliciter, clarifier.

Rentrée 2016 : les nouveautés en Bac Pro

Différents textes réglementaires sont à prendre en compte à partir de la rentrée 2016 pour organiser l'année scolaire des secondes baccalauréat professionnel et pour préparer les élèves à la certification intermédiaire.

Intégration des secondes professionnelles au lycée

La circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel » (BOEN n°13 du 31 mars 2016) énonce un certain nombre de mesures pour mieux accompagner les élèves de troisième dans leur poursuite d'études en lycée professionnel. L'année de seconde se donne ainsi pour objectifs d'informer les élèves sur les métiers et sur cette voie de formation et d'améliorer leur intégration en explicitant les attendus des équipes pédagogiques et les particularités du lycée professionnel.

Deux moments pédagogiques sont prévus par la circulaire pour remplir en partie ces objectifs, « une période spécifique d'accueil et d'intégration » en début d'année scolaire et une « préparation à l'arrivée en milieu professionnel » qui doit précéder la première PFMP ou se dérouler au début de cette PFMP. La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel (BOEN n°13 du 31 mars 2016) porte à une semaine cette préparation.

Selon les choix arrêtés par les équipes pédagogiques et l'établissement, il conviendra aux enseignants de lettres/histoire-géographie de prendre en compte ces périodes spécifiques dans la construction de leurs programmations disciplinaires annuelles. Comme les autres membres de l'équipe pédagogique, ils participent aux périodes d'intégration des élèves.

Les épreuves certificatives

Les épreuves de la certification intermédiaire CAP

La même circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 prévoit la suppression de toute évaluation certificative en seconde professionnelle. Il conviendra donc d'organiser les CCF d'histoire-géographie et de français en classe de première. Les élèves entrant en seconde à la rentrée 2016 ne passeront ces épreuves certificatives qu'au cours de l'année scolaire 2016-2017. Les élèves inscrits en cycle CAP 2 ans ne sont pas concernés par cette mesure et pourront être évalués pour l'obtention du diplôme dès la première année.

Dès la session 2017, l'épreuve sera modifiée conformément à l'arrêté du 12 juin 2015 publié au BO spécial n°6 du 25 juin 2015. La forme simplifiée de l'épreuve se rapproche ainsi du canevas général de l'épreuve du baccalauréat professionnel autour de trois parties, avec ou sans support documentaire, tout en conservant l'option d'un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples. L'épreuve écrite d'une durée d'1h30 s'organise donc comme suit :

- première partie : une ou plusieurs questions portant sur un des sujets d'étude d'histoire ou de géographie (8 points) ;
- deuxième partie : une ou plusieurs questions portant sur chacune des deux situations d'un sujet d'étude de la discipline qui n'est pas retenue en première partie (histoire ou géographie) (8 points) ;
- troisième partie : une ou plusieurs questions portant sur un thème du programme d'enseignement moral et civique (4 points).

L'enseignement moral et civique

L'ensemble des questions au programme est à traiter. On peut cependant conseiller aux professeurs de privilégier des questions les plus familières telles que celles qui sont consacrées au « vote » et « aux spécificités et au rôle des différents médias » en classe de première, et des questions comme celles qui portent sur « la notion de laïcité » et « la responsabilité environnementale, l'interdépendance humanité- nature, le principe de précaution » en terminale.



Rentrée 2016 : les nouveautés de la troisième préparatoire à l'enseignement professionnel

Certains d'entre vous ont pu assister aux formations bi-départementales sur la réforme du collège les 19 et 23 mai derniers. Ces journées avaient pour objectif de vous présenter l'architecture générale de la réforme et les spécifiques des troisièmes préparatoires à l'enseignement professionnel. Les documents de présentation de la réforme sont consultables sur le site académique (rubrique pédagogie, parcours des collégiens : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_49617/classe-de-troisieme-dite-preparatoire-a-la-voie-professionnelle). Nous revenons ici sur les principales évolutions pédagogiques induites par la réforme et les dispositions propres à nos disciplines.

La réforme du collège annonce-t-elle la fin des « 3e prépa-pro » ?

Sans remettre en cause le principe du collège unique, l'arrêté du 19 mai 2015 (BOEN n° 22 du 28 mai 2015) reconduit, dans son article 9, les classes de troisième communément appelées troisièmes « prépa-pro ». Désormais qualifiées de troisièmes « préparatoires à l'enseignement professionnel », ces classes disposent d'une dotation horaire spécifique qui articule les enseignements obligatoires (enseignements disciplinaires et enseignements complémentaires) et la découverte professionnelle, enseignement de complément qui leur est propre (arrêté du 2 février 2016, BOEN n°6 du 11/02/2016). Elles peuvent, comme précédemment être implantées en collège ou en lycée professionnel.

Avec la réforme, les élèves perdent-ils des heures d'enseignement disciplinaires ?

Le français dispose de 4 heures hebdomadaires, l'histoire-géographie enseignement moral et civique de 3h30. L'horaire global des élèves s'élève toujours à 32 h par semaine et affiche un rééquilibrage entre les disciplines (une demi-heure en moins en français et en mathématiques mais une demi-heure en plus en histoire-géographie enseignement moral et civique, en sciences et technologie et en enseignements artistiques, une heure et demie supplémentaire en langues vivantes).

Comment l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires sont-ils inscrits dans l'emploi du temps des élèves ?

L'innovation de cette organisation est l'intégration de 4 heures d'enseignements complémentaires (heures d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires dont la répartition horaire est arrêtée en fonction des besoins des élèves et est la même pour toutes les troisièmes prépa-pro d'un même établissement) aux enseignements disciplinaires et à la découverte professionnelle (voir annexe de l'arrêté du 2 février 2016).

Le temps consacré à l'AP et aux EPI ne le sera-t-il pas au détriment de l'enseignement des programmes ?

Toutes les disciplines ont vocation à contribuer à la mise œuvre de l'AP et des EPI, à travers lesquels une partie des programmes est traitée. La répartition de ces deux enseignements entre les disciplines relève des choix arrêtés par l'établissement en fonction des besoins des élèves. L'intégration de l'AP et des EPI aux heures de cours disciplinaires vise à rompre avec l'externalisation des pratiques pédagogiques innovantes - ici, différenciation pédagogique et l'interdisciplinarité - pour qu'elles deviennent des modalités d'enseignement ordinaires.

Quel temps sera accordé aux équipes pour construire les projets pédagogiques en lien avec l'accompagnement personnalisé et les EPI ?

L'AP et les EPI nécessitent une concertation entre les équipes en charge des 3e prépa-pro en amont de l'année scolaire. Cette année transitoire, qui sera aussi une année de formation pour les équipes, prédit de programmer les projets 2017-2018 dès la fin du troisième trimestre. Les professeurs de 3e prépa-pro procèdent d'ailleurs déjà par anticipation pour élaborer les projets de découverte professionnelle.

Quels thèmes choisir pour les EPI et quels enseignements croiser ?

Les EPI doivent obligatoirement porter, chaque année, sur au moins deux des thématiques énumérées par l'article 5 de l'arrêté du 19 mai. Aussi les équipes pédagogiques de 3^e prépa-pro ne se limiteront-elles pas à construire des projets autour du thème « monde économique et professionnel » et investiront pleinement le choix proposé par la liste des thématiques¹. Au sein de la rubrique « croisement entre les enseignements », les nouveaux programmes suggèrent, pour chaque discipline, différents sujets possibles pour mettre en œuvre les EPI (voir annexes)

Pourquoi un nouveau socle commun ?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est défini par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 (BOEN n° 17 du 23 avril 2015) et entre en vigueur à la rentrée 2016. Tout comme le socle commun de 2006, il énumère l'ensemble des connaissances et les compétences que les élèves doivent maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. L'écriture des nouveaux programmes, qui a suivi celle du socle, répond d'abord à ses finalités et à ses objectifs : chaque référentiel indique ainsi en quoi chaque discipline contribue à l'acquisition des compétences du socle regroupées en cinq grands domaines². De ce fait, contrairement à la situation précédente, nouveaux programmes et nouveau socle entrent-ils en vigueur simultanément³ et conforte le principe d'une réforme globale du collège.

Les modalités d'évaluation des élèves changent-elles avec le nouveau socle ?

Les acquis des élèves dans les cinq domaines du socle seront progressivement évalués au cours de la scolarité obligatoire au travers des travaux menés non seulement dans les disciplines et les projets interdisciplinaires mais également au travers des projets réalisés dans les différents parcours (parcours artistique et culturel, parcours avenir, parcours citoyen). Le livret scolaire de la scolarité obligatoire consigne l'ensemble des bilans intermédiaires et des bilans de cycle de l'élève conformément aux dispositions du décret et de l'arrêté du 31 décembre 2015 (BOEN n°3 du 21 janvier 2016). Sa forme numérique facilitera la liaison entre l'équipe pédagogique du collège et celle du lycée professionnel où l'élève peut suivre la classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel. Rappelons que les cycles d'enseignement ont été redéfinis par le décret du 7 juillet 2013 (BOEN n° 32 du 5 septembre 2013) et seront mis en œuvre simultanément à compter de la rentrée 2016 à l'exception du cycle des apprentissages premiers (école maternelle) entré en vigueur dès septembre 2014. La classe de troisième termine le cycle 4 des approfondissements débuté en classe de cinquième. Aussi l'évaluation des acquis doit-elle s'organiser tout au long du cycle et non attendre les décisions du conseil de classe du second trimestre en troisième.

L'enseignement par niveau de classe disparaît-il ?

Chaque cycle conserve trois niveaux de classe. Mais les programmes 2016 sont des programmes de cycle et non plus de niveau de classe. La forme des programmes de français et d'histoire-géographie enseignement moral et civique déroge cependant quelque peu à la logique curriculaire adoptée pour les autres programmes disciplinaires arrêtés par la réforme 2016 (BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2016).

Les programmes de français sont certes définis en termes de compétences (langagières et linguistiques) de cycle fortement adossées au socle. Des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité guident les équipes enseignantes pour construire en concertation des projets d'enseignement curriculaires.

La logique curriculaire s'accompagne d'une entrée « culture littéraire et artistique » par niveau de classe autour de quatre axes communs au cycle (se chercher, se construire ; vivre en société, participer à la société ; regarder le monde, inventer des mondes ; agir sur le monde ; questionnements complémentaires). Le tableau ci-dessous ne saurait tenir lieu de seul programme à suivre pour la classe de troisième sauf à omettre les compétences langagières et linguistiques à travailler sur le cycle. Il est d'ailleurs à envisager dans la complémentarité des questions portées à l'étude des classes de cinquième et de quatrième. Les références notées en gras constituent le corpus obligatoire à étudier avec les élèves. Il peut parfois être complété par d'autres œuvres et groupements de textes. Les classes de troisième préparatoire à la voie professionnelle ne disposent pas de programme spécifique.

Culture littéraire et artistique : classe de troisième

Se chercher, se construire	Enjeux littéraires et de formation personnelle	Se raconter, se représenter
	Indications de corpus	<ul style="list-style-type: none">• Un livre relevant de l'autobiographie ou du roman autobiographique (lecture intégrale).ou• Extraits d'œuvres de différents siècles et genres, relevant de diverses formes du récit de soi et de l'autoportrait : essai, mémoires, autobiographie, roman autobiographique, journaux et correspondances intimes, etc. <p><i>possible en sus :</i> des exemples majeurs de l'autoportrait ou de l'autobiographie dans d'autres arts (peinture, photographie ou images animées – vidéo ou cinéma)</p>

¹ article 5 de l'arrêté du 19 mai 2015 : a) corps, santé, bien-être et sécurité ; b) culture et création artistiques ; c) transition écologique et développement durable ; d) information, communication, citoyenneté ; e) langues et cultures de l'Antiquité ; f) langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; g) monde économique et professionnel ; h) sciences, technologie et société.

² article 1 du décret du 31 mars 2015 : 1- des langages pour penser et communiquer ; 2- les méthodes et les outils pour apprendre ; 3- la formation de la personne et du citoyen ; 4- les systèmes naturels et les techniques ; 5- les représentations du monde et l'activité humaine.

³ Suite à la publication du socle en 2006, il faut attendre 2008 pour la parution de nouveaux programmes au collège dont l'application a été progressive par niveau de classe et s'est ainsi étalée de la rentrée 2009 pour la sixième à la rentrée 2012 pour la troisième.

Vivre en société, participer à la société	Enjeux littéraires et de formation personnelle	Dénoncer les travers de la société
	Indications de corpus	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvres ou textes de l'Antiquité à nos jours, relevant de différents genres ou formes littéraires (particulièrement poésie satirique, roman, fable, conte philosophique ou drolatique, pamphlet) <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dessins de presse ou affiches, caricatures, albums de bande dessinée <p><i>Possible en sus :</i> extraits de spectacles, d'émissions radiophoniques ou télévisées, ou de productions numériques à caractère satirique.</p>
Regarder le monde, inventer des mondes	Enjeux littéraires et de formation personnelle	Visions poétiques du monde
	Indications de corpus	<p>Poèmes ou textes de prose poétique, du romantisme à nos jours, pour faire comprendre la diversité des visions du monde correspondant à des esthétiques différentes</p> <p><i>Possible en sus :</i> des exemples majeurs de paysages en peinture</p>
Agir sur le monde	Enjeux littéraires et de formation personnelle	Agir dans la cité : individu et pouvoir
	Indications de corpus	<p>Une œuvre ou une partie significative d'une œuvre portant un regard sur l'histoire du siècle – guerres mondiales, société de l'entre-deux-guerres, régimes fascistes et totalitaires (lecture intégrale)</p> <p><i>Possible en sus :</i> des extraits d'autres œuvres, appartenant à divers genres littéraires, ainsi que des œuvres picturales ou des extraits d'œuvres cinématographiques.</p>
Questionnements complémentaires (au moins un par an, au choix)	Enjeux littéraires et de formation personnelle	<p>Progrès et rêves scientifiques</p> <p><u>ou</u></p> <p>Questionnement libre</p>
	Indications de corpus (pour progrès et rêves scientifiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Romans et nouvelles de science-fiction et des récits d'anticipation. <p><u>ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des textes et documents issus de la presse et des médias (articles de journaux ou de revues, enregistrements radio ou télévisés, médias numériques).

En histoire-géographie, les programmes sont conçus par niveau tout en énonçant en introduction les compétences disciplinaires travaillées en lien avec le socle. Si certains points d'histoire sont mis en relation avec la géographie, les deux disciplines disposent de programmes distincts autour de trois thématiques par an définies dans les « repères annuels de programmation » au regard desquels sont explicités et développés « les démarches et contenus d'enseignement ». En histoire, les questions sont abordées dans une perspective à la fois chronologique et thématique afin de couvrir, sur le cycle, les traditionnelles quatre grandes périodes historiques :

Classe de troisième : programme d'histoire

Thèmes	Sous-thèmes
Thème 1 L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)	Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale.
	Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres.
	La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement
	La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.
Thème 2 Le monde depuis 1945	Indépendances et construction de nouveaux États
	Un monde bipolaire au temps de la guerre froide
	Affirmation et mise en œuvre du projet européen
	Enjeux et conflits dans le monde après 1989
Thème 3 Françaises et Français dans une République repensée	1944-1947 : refonder la République, redéfinir la démocratie
	La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation
	Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques

Classe de troisième : programme de géographie

Thèmes	Sous-thèmes
Thème 1 Dynamiques territoriales de la France contemporaine	Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée.
	• Les espaces productifs et leurs évolutions.
	• Les espaces de faible densité (espaces ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés) et leurs atouts.
Thème 2 Pourquoi et comment aménager le territoire?	• Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.
	• Les territoires ultra-marins français: une problématique spécifique.
Thème 3 La France et l'Union européenne	• L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance.
	• La France et l'Europe dans le monde.

En géographie, chaque année s'articule autour d'une notion centrale (le développement en cinquième, la mondialisation en quatrième) ou de la France (troisième). Le tableau ci-dessous reprend les sujets d'étude abordés en troisième. Il conviendra de le compléter par la liste des compétences disciplinaires énoncées en introduction du programme pour construire la progression annuelle. Une connaissance des questions abordées en cinquième et quatrième est indispensable à la compréhension de la logique d'enseignement sur le cycle. Un référentiel spécifique à la classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel est à l'étude.

Des ressources en français et en histoire-géographie sont d'ores et déjà disponibles sur le site eduscol :
(<http://eduscol.education.fr/pid34186/francais.html> ; <http://eduscol.education.fr/pid34218/histoire-et-geographie.html>).

Comment mettre en œuvre le principe d'enseignement curriculaire sur le cycle 4, pour un PLP lettres/histoire coupé de ses collègues de collège ?

Le professeur de lycée professionnel pourra légitimement s'interroger sur les modalités concrètes de dialogue avec ses collègues de collège. La même difficulté se pose aux enseignants des écoles élémentaires et de collège pour la construction des programmes du cycle 3 (CM1, le CM2, sixième). Tout comme se développe la liaison école/collège, une liaison collège/lycée mériterait d'exister au-delà de la question de l'orientation. La mise en réseau des lycées professionnels avec les collèges formant leur bassin de recrutement est une solution que les plates-formes de travail collaboratif du numérique peuvent apporter.

Le diplôme national du brevet est-il supprimé ? Les épreuves de français, histoire-géographie enseignement moral et civique conservent-elles la même maquette ?

Le DNB est maintenue par la réforme. Une cérémonie républicaine de remise du diplôme aux lauréats de l'examen affirme l'importance accordée à la valorisation de la réussite des élèves.

Les ressources sus-mentionnées en introduction présentent l'architecture du nouveau DNB. La répartition des points entre contrôle continu et épreuves ponctuelles est revue en faveur du premier qui mesure le degré de maîtrise de huit champs d'apprentissage du socle (400 points contre 300 pour le contrôle final)¹. Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 point lors de deux écrits programmés le premier jour de l'examen (2h d'histoire-géographie enseignement moral et civique et 3h de français). Un sujet zéro conçu pour la série générale est disponible sur le site éducol et permet de comprendre la structure globale de cette nouvelle épreuve (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/DNB/81/0/DNB_2017_Sujet_zero_Lettres_HGEMC_563810.pdf).

Que devient l'oral d'histoire des arts dans ce nouveau DNB ?

L'oral d'histoire des arts est remplacé par un oral de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien) portant sur un projet interdisciplinaire mené soit dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire soit dans le cadre d'un parcours (artistique et culturel, citoyen ou avenir). Le PLP lettres histoire-géographie en charge des troisièmes préparatoires à l'enseignement professionnel sera ainsi amené à accompagner les élèves dans la préparation de cette nouvelle épreuve orale. L'histoire des arts ne disparaît pas pour autant des enseignements et suit également un nouveau programme. Comme auparavant, cet enseignement est transversal et ne dispose pas d'une dotation horaire spécifique. Il a vocation à être pris en charge par toutes les disciplines dans le cadre de leurs programmes. Il contribue à la construction du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves.



Rétrospective Herb Ritts, *En Pleine Lumière*, à la Maison européenne de la Photographie.

Du 7 septembre au 30 octobre 2016

Le photographe californien Herb Ritts est connu pour ses sensibilités aux grands espaces, ses obsessions des corps ambrés et des musculatures parfaites, ses portraits de célébrités, et ses oscillations entre l'Afrique et le milieu de la mode et des beautés de renommées internationales.

Dans sa nouvelle exposition à la MEP, on retrouvera en une centaine de clichés bon nombre de ses photos les plus célèbres, et quelques-unes qui se sont tenues plus discrètes, prêtées pour l'événement par sa fondation de Los Angeles.



Exposition Oscar Wilde, l'impertinent absolu, au Petit Palais

Du 28 septembre 2016 au 17 janvier 2017.

La France n'avait encore jamais rendu hommage par une exposition au célèbre Oscar Wilde, qui parmi tous ses talents comptait celui de francophile.

Par cette exposition, le Petit Palais retracera la vie et l'œuvre de ce parfait francophone à travers un ensemble de plus de 200 pièces rassemblant documents exceptionnels, inédits pour certains, manuscrits, photographies, dessins, caricatures, effets personnels, et tableaux empruntés en Irlande et en Angleterre bien sûr, mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Italie, dans les musées français (musée d'Orsay, BNF...) et dans différentes collections privées.

La partie biographique de l'événement présentera un caractère inédit en réunissant plusieurs portraits jamais vus ensemble jusqu'ici, notamment celui peint par Harper Pennington (UCLA, William Andrews Clark Memorial Library, Los Angeles).

Afin de conférer un aspect visuel fort à l'accrochage, l'exposition regroupera un choix de tableaux préraphaélites montrés à la Grosvenor Gallery de Londres en 1877 et 1879 et qui suscitèrent d'abondants commentaires de Wilde, critique d'art, où l'on retrouvera les noms de Watts, Millais, Hunt, Crane, Tissot, Stanhope...

Le parcours sera également ponctué d'extraits de films mémorables, d'interviews de Merlin Holland, petit-fils d'Oscar Wilde, et de Robert Badinter, auteur de la pièce *C.3.3.* consacrée au procès et à l'incarcération d'Oscar Wilde, et d'enregistrements de textes lus par l'acteur britannique Rupert Everett.

Divers portraits de parents, d'amis et de familiers (Constance, sa femme, Lord Alfred Douglas, son amant) permettront d'évoquer le cercle des intimes, sa vie personnelle et la vie du grand écrivain irlandais, complétés par quelques *memorabilia* et plusieurs dessins, aquarelles, paysages réalisés par Oscar Wilde lui-même.

L'exposition comportera bien sûr des manuscrits de ses œuvres les plus célèbres comme *Le Portrait de Dorian Gray* ou *L'Importance d'être constant*.

L'accent sera mis notamment sur *Salomé* publié en français en 1893, qui inspira à Beardsley d'admirables illustrations.



Exposition sur le designer français Roger Tallon.

Du 8 septembre 2016 au 8 janvier 2017 au musée des Arts décoratifs.

Intéressante rétrospective Roger Tallon, disparu en 2011 et reconnu comme le pionnier du design industriel français. Il a fait don de ses archives aux Arts Décoratifs en 2008 : dessins, plans d'exécution, photographies, notes, descriptifs, presse, dossiers de marketing et de communication, contrats, dépôts de modèles... et maquettes, plus de 60 ans d'une carrière extrêmement riche.

Roger Tallon, c'est le Corail, le TGV Duplex, l'Eurostar, le Funiculaire de Montmartre, la signalétique et la cartographie du RER, par exemples.

Mais aussi l'escalier hélicoïdal M 400, la chaise Wimpy, le service de table 3T, le téléviseur Téléavia, la maquette de la revue Art Press.

Et encore les premières projections vidéo sur des moulages « les têtes parlantes », l'aménagement d'une boîte de nuit ou la conception d'une crèche de Noël un peu loufoque, pour Orly, avec son ami César. Objets réalisés, dessins et maquettes des projets et des réalisations sont présentées.

Roger Tallon débute sa carrière en « esthéticien industriel », mais récuse ce titre réducteur pour revendiquer celui de "designer". Roger Tallon a été celui par qui le design industriel est arrivé en France et a acquis sa notoriété dans l'immédiat après-guerre, et celui qui permit l'essor de l'enseignement du design dès la fin des années 1950.

Il a aussi ouvert cette profession au monde culturel et intellectuel contemporain, et cela à l'échelle internationale.

Pour chaque projet, Tallon applique sa conception d'un design global : ergonomie, couleurs, signalétique et emballage... Son ambition est de concevoir des objets et des espaces pensés pour accompagner l'évolution des modes de vie.



A vos agendas !



29 septembre : Réunion du groupe ressources Lettres - Ermont.

7 octobre : Premier regroupement des tuteurs des professeurs stagiaires Lettres-Histoire-Géographie à Boulogne-Billancourt - Lycée Etienne Jules Marey.

12 et 13 octobre : Célébrations des trente ans du Bac Pro – Palais des congrès de Versailles.

18 octobre : Journée académique des professeurs de Lettres-Histoire-Géographie enseignant en 3^e prépa pro à Boulogne-Billancourt - Lycée Etienne Jules Marey.

Ce numéro a été préparé par le GEP Lettres-Histoire-Géographie

Directeur de publication : Bruno GIRARD

Graphisme et mise en ligne : Stéphane PROUTEAU

Pour supprimer votre nom de notre liste de diffusion, [cliquez ici](#).

Des questions ou commentaires ? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse

Lettres-histoire@ac-versailles.fr